Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260128-202605-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT, NICOLAS DEL SORDO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Nicolas HALOPEAU DONNE POUVOIR A SOLENN FLOC'H, Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, Magalie LE ROUX DONNE POUVOIR A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF

Secrétaire de séance : Daniel HENAFF

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

DELIBERATION N° 2026-05

AUTORISATION d'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012.

Monsieur Le Maire explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Voici la situation et les autorisations possibles pour le budget commune :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260128-202605-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Articles	Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts en 2025	Autorisations dans l'attente du vote du BP 2026 (1/4 des crétaits ouverts en 2025)
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		2 682 929,03 €	1 700,00 €	2 684 629,03 €	671 157,27 €
	101- TRAVAUX DE VOIRIE	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	87 500,00 €
	111- EGLISE SAINT MELAINE	22 500,00 €	0,00 €	22 500,00 €	5 625,00 €
	113 - CHAPELLE DE BONIGEARD	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
	114 - CHAPELLE DE SAINT-ARMEL	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	2 250,00 €
	121- SALLE COMMUNALE	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	625,00 €
	122- TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	6 000,00 €	-3 100,00 €	2 900,00 €	725,00 €
	125- SALLE DES FETES ET RESTAURANT	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	250,00 €
	126- ATELIER COMMUNAL	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	250,00 €
	127- AUTRES BATIMENTS PUBLICS	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
	141- STADE	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
	143-AIRE DE JEUX	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
	161- OUTILLAGE DIVERS	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
	162- MATERIEL MAIRIE	25 076,20 €	0,00 €	25 076,20 €	6 269,05 €
	164 - Matériel école publique	0,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	775,00 €
	172-CIMETIERE	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
	175- MOBILIER URBAIN	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €	1 625,00 €
	177 - VEHICULE SERVICE TECHNIQUE	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
	180- DOJO	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
	182- PARC ECLAIRAGE PUBLIC	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	18 750,00 €
	186- AMENAGEMENT ENTREES DE BOURG	25 000,00 €	5 500,00 €	30 500,00 €	7 625,00 €
	190- REPRISE ET REAMENAGEMENT PROXI	700 000,00 €	-5 500,00 €	694 500,00 €	173 625,00 €
	192 - RENOVATION DU CHRIST	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	6 250,00 €
	193-BOULANGERIE	20 000,00 €	1 700,00 €	21 700,00 €	5 425,00 €
	194- MICRO CRECHE	1 029 352,88 €	0,00 €	1 029 352,88 €	257 338,22 €
	195 - TRANSITION ECOLOGIQUE	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
	196 - BIEN SANS MAITRE - RUE JEAN GUILLEMOT	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	8 750,00 €
	197 - PROGRAMME DES PONTS	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €
	198 - EQUIPEMENT MICRO CRECHE	120 000,00	0,00	120 000,00 €	30 000,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- AUTORISE l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget comme présenté.

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 29 janvier 2026,

Le Maire,
Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance,
Daniel HENAFF